

ANNEXE 3 AU GUIDE FINANCIER

Animation et actions de communication en lien avec les PCAET et la transition énergétique

A QUOI SERT CETTE AIDE ?

TYPE D'AIDE : Subvention et accompagnement technique

ENJEUX ET OBJECTIFS

Depuis 2016, le SYDEV accompagne techniquement et financièrement les communautés de communes et d'agglomérations dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Les actions incluses dans ces PCAET sont portées par les acteurs des territoires (collectivités, associations, entreprises, citoyens, etc....).

La sensibilisation des acteurs des territoires est un élément clé de la réussite des PCAET et plus largement de la transition énergétique. Il est nécessaire de donner les clés d'action aux acteurs pour leur permettre d'agir et de valoriser les territoires.

Parallèlement, depuis 2018 et dans le cadre du dispositif de communication grand public « Je suis l'énergie vendéenne », le SYDEV accompagne les EPCI dans la mise en place de supports de communication destinés à sensibiliser les Vendéens à la transition énergétique

En 2026, une poursuite de cette sensibilisation est proposée :

- d'une part, via la mise en valeur des initiatives pour la transition énergétique des territoires, avec notamment un accompagnement des collectivités dans leurs opérations de communication grand public en lien avec leurs programmes d'actions,
- d'autre part, via des actions de sensibilisation auprès des élus ou des décideurs des territoires pourront être mises en place.

Cet accompagnement est à la fois technique (aide à la mise en place des supports de communication, conseils en communication...) et financier (subvention pour encourager la mise en place des actions).

DETAIL ET MONTANT DE L'AIDE

La subvention permet de financer des actions de communication ou de sensibilisation à hauteur de 50% des dépenses exposées par l'EPCI et plafonnée à 3 000 euros. La subvention est limitée à une par EPCI et est valable pour l'année 2026.

CRITERES D'ELIGIBILITE A L'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION

Sont éligibles à la subvention les opérations de communication ou d'animation :

- Valorisant les actions et initiatives locales en matière de transition énergétique,
- En matière de mobilité, de rénovation ou optimisation énergétique des bâtiments, d'efficacité énergétique, de consommation intelligente de l'énergie, de production ou de distribution d'énergies renouvelables
- A destination de tout public du territoire (particuliers, élus, associations, etc.)

Les actions pouvant faire l'objet d'une subvention

- Support de présentation du PCAET
- Mise en valeur d'initiatives locales en matière de transition énergétique (événement, animation, prestation de design graphique, vidéo, podcast, etc.)
- Tout autre type d'outils de communication ou d'animation fera l'objet d'une analyse au cas par cas.

COMMENT EN BENEFICIER ?

COMPOSITION ET DEPOT DU DOSSIER

Tout dossier de demande doit parvenir au SYDEV avant le lancement de la démarche. Celui-ci doit comporter :

- Une demande formalisée établie par la personne dûment habilitée,
- Une note de présentation détaillée du projet qui apportera des informations sur les conditions de réalisation,
- Le calendrier prévisionnel de la mise en œuvre de l'action sur l'intégralité de la période de soutien envisagée,
- Le plan de financement de l'opération.

MODALITES DE VERSEMENT DU BENEFICIAIRE VERS LE SYDEV

Le montant de la subvention est versé par le SYDEV au bénéficiaire sous la forme d'un versement unique et sur présentation des pièces suivantes :

- Un état liquidatif détaillé des dépenses supportées (liste des mandats de paiement), précisant le plan de financement définitif signé par le comptable public,
- Un bilan permettant d'évaluer l'action,
- Toutes autres pièces permettant de prendre connaissance et d'attester de la bonne réalisation de l'action subventionnée (support, vidéo, etc.),
- Le RIB de l'EPCI pour le versement de la subvention.

CONTREPARTIES

- Obligation d'afficher le logo du SYDEV sur les supports de communication (invitations, affiches, kakémonos, vidéos, etc.) et de citer le SYDEV dans les communications sur les réseaux sociaux et vers la presse.
- Informer le SYDEV de la date et des modes de diffusion des supports. Le SYDEV pourra ainsi les diffuser via son réseau de communication pour leur offrir davantage de visibilité.

CONTACTS

Merci d'adresser vos demandes d'accompagnement (technique et financier) par mail à l'adresse suivante : communication@sydev-vendee.fr

Carole Houillé
Chargée de communication SYDEV
02 51 45 88 31
c.houille@sydev-vendee.fr

Stéphanie Minier
Responsable communication SYDEV
02 51 45 88 06
s.minier@sydev-vendee.fr